

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 FEVRIER 2021**

FB/TD/MH/CJ n° 2021/02

Objet de la délibération :

**RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
EXERCICE 2021**

BUDGET PRAIRIALES

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 25

Pouvoirs : 04

Votants : 29

Date de la convocation :
9/02/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 février à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, PONÇON Anne, BONNET Dominique, BEULÉ Simone, DAVID Guy, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, ROUZET Sylvie, ROYNEL Eric, SAUTEUR Emmanuel, COMBEAU Cécile, CLAIREMBAULT Claire, AMELOT Thomas, DOROL Dalila, ESTAMPE Bruno, HAMARD Roland, MARCHAND Isabelle, CHARRIER Hélène, PICHARD Fabrice.

Excusés : MARCHAND Jean-Paul, pouvoir à D. DURAND - JOSEPH Jean, pouvoir à J. GAY - RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, pouvoir à M. BAUDELLOT - DOKOUROFF Sonia, pouvoir à C. HABEGGER.

Secrétaire de séance : Anne PONÇON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2312-1,
Vu la loi Notre n° 2015-994 du 07/08/2015,
Vu, l'avis de la commission des finances du 02/02/2021,

CONSIDERANT que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires qui doit donner lieu à un débat,

CONSIDERANT que le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur la base d'un rapport (ROB) élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

CONSIDERANT que le Conseil municipal doit prendre acte du débat par une délibération spécifique,

Monsieur Jacques GAY, adjoint aux finances, présente à l'assemblée le Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 des Prairiales, annexé à la présente dont chaque membre du conseil municipal a été destinataire.

Le Conseil municipal, prend acte que le débat d'orientation budgétaire 2021, sur la base d'un rapport portant sur le budget des Prairiales, a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2021.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré à Epernon, le 15 février 2021

Le Maire,
F. BELHOMME





2021-37

Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

BUDGET ANNEXE

ESPACE CULTUREL LES PRAIRIALES

Note de synthèse

Vu en commission des Finances le 02/02/2021

Introduction

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

4) Élément de contexte économique

c) L'international et l'Europe

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, le monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020.

Depuis, l'économie mondiale évolue cahin-caha, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face. Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de la pandémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites au T2 en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale. Après une récession d'ampleur inédite au S1, l'activité a pris l'allure de montagnes russes au S2. Les déconfinements progressifs durant l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au T3, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019 : + 7,5 % T/T aux Etats Unis après - 9 % au T2 et + 12,5 % T/T en zone euro après -11,7 % au T2.

A partir de septembre, l'accélération des contaminations a repris. L'Europe et les Etats-Unis ont été confrontés à une 2ème vague de contaminations. Au T4, la réintroduction progressive des mesures restrictives puis le recours à des nouveaux confinements a, à nouveau, pesé sur l'activité. Depuis Noël, l'apparition de variants du virus particulièrement contagieux conduit à un nouveau retour en force des confinements, qui - plus stricts qu'à l'automne - compliquent les échanges économiques au S1 2021. Avec plus de 1,9 millions de décès et plus de 92 millions de cas d'infections à la COVID-19 recensés au niveau mondial, les campagnes de vaccination lancées depuis fin 2020 constituent de véritables lueurs d'espoir, qui pourraient devenir réalité au S2.

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée. Outre le programme SURE (100 Mds €) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée, les Etats membres de l'UE ont conçu à l'été 2020 un important plan de relance, Next Generation EU, de 750 milliards € de prêts et subventions. Définitivement validé en décembre 2020, il s'appliquera en 2021-2022 principalement en soutenant l'investissement.

Pour la première fois l'UE financera les Etats membres par l'émission de dettes en son nom propre. De son côté, contrairement à 2008, la BCE a réagi rapidement et significativement. Après avoir augmenté son programme d'achats d'actifs (APP) de 120 milliards €, elle a créé le programme PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) initialement doté d'une capacité de 750 milliards €, portée progressivement à 1 850 milliards € en décembre 2020. Pour alimenter les banques en liquidités, elle a également assoupli les conditions des TLTRO III puis créé le programme PELTRO (Pandemic Emergency Longer-Term Refinancing Operations) renforcé en décembre dernier. Au-delà, elle a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public. Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter d'environ - 7,3 % en 2020 avant de rebondir à 3,9 % en 2021.

d) La France

Résiliente en 2019 (1,5 %), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 en 2020. Reculant de 5,9 % au T1, le PIB a chuté de 13,8 % au T2 suite au confinement national instauré du 17 mars au 11 mai. Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi au T3 tout en restant inférieure de 3,7 % à son niveau d'avant crise (T4 2019). La croissance du PIB au T3 a ainsi atteint 18,7 % T/T mais a reculé de 3,9 % en glissement annuel.

L'accélération des contaminations au T4 a conduit à un nouveau confinement national du 30 octobre au 15 décembre, avec une réouverture des commerces fin novembre et l'instauration d'un couvre-feu en soirée depuis mi-décembre. Toutefois compte tenu de la progressivité des restrictions imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au T2. La perte d'activité est attendue à - 4 % au T4 et - 9,1 % en moyenne en 2020. Comme ailleurs en Europe, la progression des contaminations avec l'arrivée de nouvelles souches particulièrement contagieuses du coronavirus compromet la vigueur du rebond attendu en 2021 (désormais à 4,1 % contre 5,4 auparavant). Depuis le 2 janvier, l'horaire du couvre-feu a été relevé à 18h progressivement dans toute la France. Au-delà, l'accélération des hospitalisations semble rendre un troisième confinement inévitable.

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est impressionnant. Au S1 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emplois a ainsi dépassé les 692 000 créations d'emplois lentement accumulées au cours des deux ans et demi séparant le T2 2017 du T4 2019. Le rebond du T3 a toutefois permis de réduire les pertes d'emplois salariés à 295 000.

Cette destruction massive d'emplois ne s'est pas immédiatement traduite par une hausse du taux de chômage tel que mesuré par le BIT. En effet, le nombre de chômeurs se déclarant activement à la recherche d'un emploi ayant diminué pendant le confinement, le taux de chômage a nettement diminué au S1 passant de 8,1 % au T4 2019 à 7,1 % au T2 2020, alors même que la situation sur le marché du travail se détériorait. L'assouplissement des restrictions durant l'été aura eu raison de cette baisse du chômage en trompe-l'œil. Au T3, le nombre de chômeurs a augmenté de 628 000 en France et atteint 2,7 millions tandis que le taux de chômage (BIT) s'élevait de nouveau à 9,0 %.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB). En 2021 il sera vraisemblablement supérieur aux 6,6 milliards € prévus. Malgré les mesures exceptionnelles de soutien au marché du travail, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné les confinements d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que l'hôtellerie-restauration, le tourisme, l'automobile et l'aéronautique). Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards € (environ 20 % du PIB). Toutefois, seule une partie des mesures (64,5 Mds €) aura un impact direct sur le solde public, l'impact des mesures de trésorerie (76 Mds €) et de garanties de l'Etat (327,5 Mds €) à ce stade incertain n'étant susceptible d'intervenir qu'après 2020. Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a présenté en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe. Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise via des programmes d'investissement à soutenir l'activité et à minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Enfin, l'annonce du 2^{ème} confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier, largement répartie sur les mesures de soutien mises en place précédemment.

1.1 Section de fonctionnement

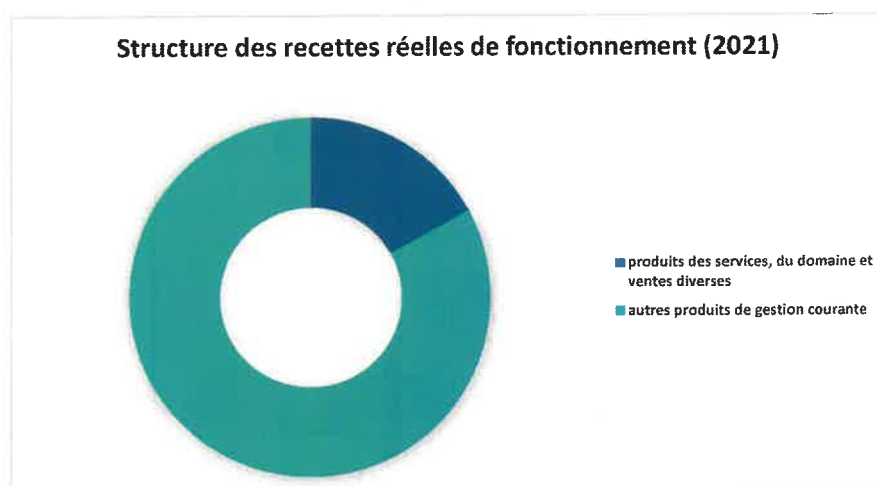
1.1.1 / Les recettes de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de l'établissement.

Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les dotations et participations (subvention d'équilibre du budget principal) ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2021, il est prévu un montant de 806 786 € pour les recettes réelles de fonctionnement, elles se décomposent de la façon suivante :



Evolution des recettes réelles de fonctionnement

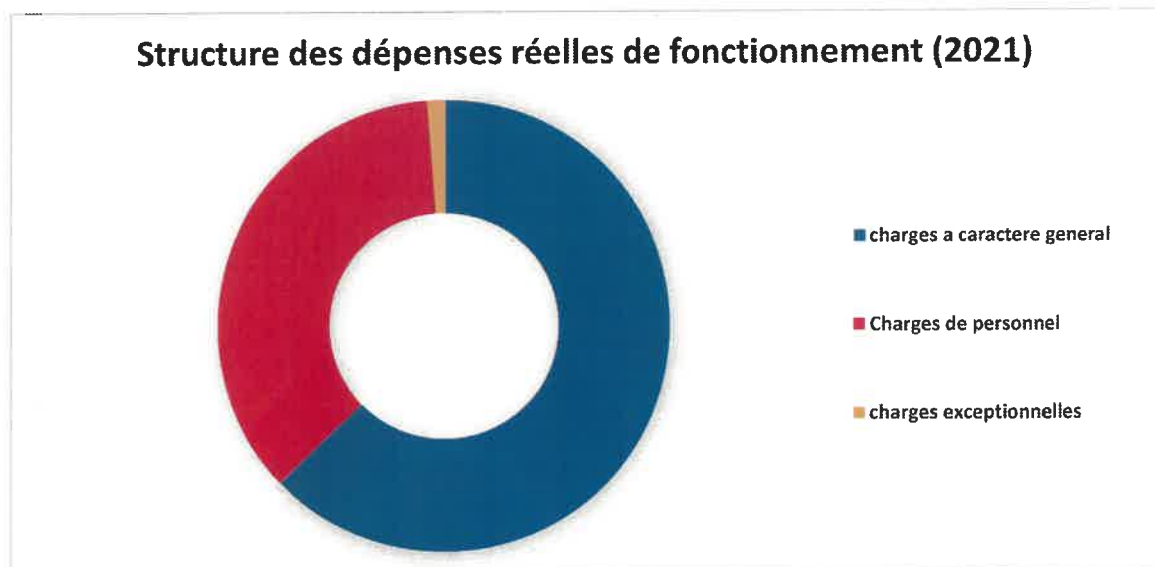
Année	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Impôts / taxes	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00%
Dotations, Subventions ou participations	458 063 €	502 709 €	465 960 €	0 €	-100,00%
Produits des services, du domaine et ventes	206 925 €	194 292 €	29 861 €	137 000 €	358,79%
Autres produits de gestion courante	22 297 €	13 570 €	1 473 €	669 786 €	45370,88%
Autres recettes	0 €	1 162 €	1 758 €	0 €	-100,00%
Total RRF	687 285 €	711 733 €	499 052 €	806 786 €	61,66%

1.1.2/ Les dépenses de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de l'établissement, principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2021, il est prévu un montant de 788 898 € pour les dépenses de fonctionnement, elles se décomposent de la façon suivante :



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Année	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Charges à caractère général	424 133 €	443 230 €	246 568 €	495 850 €	101,10%
Autres charges de gestion courante	240 586 €	246 570 €	227 988 €	0 €	-100,00%
Charges de personnel	0 €	0 €	0 €	282 500 €	0,00%
Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00%
Charges financières	240 €	405 €	110 €	500 €	354,55%
Autres dépenses	0 €	0 €	1 418 €	10 048 €	608,60%
Total DRF	664 959 €	690 205 €	476 084 €	788 898 €	65,71%

1.2 / Section d'investissement

Evolution des recettes réelles d'investissement

Année	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Subvention d'investissement	0 €	0 €	0 €	126 900 €	0,00%
Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00%
Dotations et fonds	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00%
<i>Dont Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0,00%</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00%
Total RRI	0 €	0 €	0 €	126 900 €	0,00%

Evolution des dépenses réelles d'investissement

Année	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Immobilisations incorporelles	0 €	7 383 €	10 348 €	204 066 €	1872,03%
Immobilisations corporelles	8 314 €	13 727 €	0 €	8 720 €	0,00%
Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00%
Emprunts et dettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00%
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00%
Total DRI	8 314 €	21 110 €	10 348 €	212 786 €	1956,30%

Concernant les dépenses d'investissement prévues pour l'année 2021, elles consistent principalement à débiter la maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation du bâtiment.